

Une alliance germano-congolaise pour la conservation d'un patrimoine naturel d'exception

Avec ses 155 millions d'hectares de forêts, la République démocratique du Congo possède plus de 60% des réserves forestières de l'Afrique. A cette richesse forestière s'ajoute une biodiversité exceptionnelle au monde. Le pays abrite à titre d'exemples environ 415 espèces de mammifères et plus de 1000 espèces de poissons. Parmi ces espèces, quelques-unes sont endémiques, c'est-à-dire qu'elles ne vivent qu'en RDC (notamment le bonobo et l'okapi).



La Coopération Allemande, à travers la GIZ et la KfW, met en œuvre ce programme en collaboration étroite avec ses partenaires congolais, notamment le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Le programme œuvre au niveau central, au niveau provincial (Maniema, Katanga, Sud-Kivu, Province Orientale et Equateur) et au niveau local.

Le Programme collabore au niveau régional avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec d'autres organismes membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (bailleurs, coopérations bilatérales et multilatérales, ONG internationales et nationales).

Editeurs :
Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit GmbH (GIZ)
et KfW.

Contact :
Programme Biodiversité et Forêts
15, Av. Papa Iléo (ex. Avenue des Cliniques) / MECNT-ICCN
B.P 7555 Gombe
Kinshasa, RDC



Tél : +243 (0) 992902624 / +243 (0) 818591632
Email : pbf giz.rdc@gmail.com
Internet : www.giz.de



Email : Karin.Derflinger@kfw.de
Internet : www.kfw.de

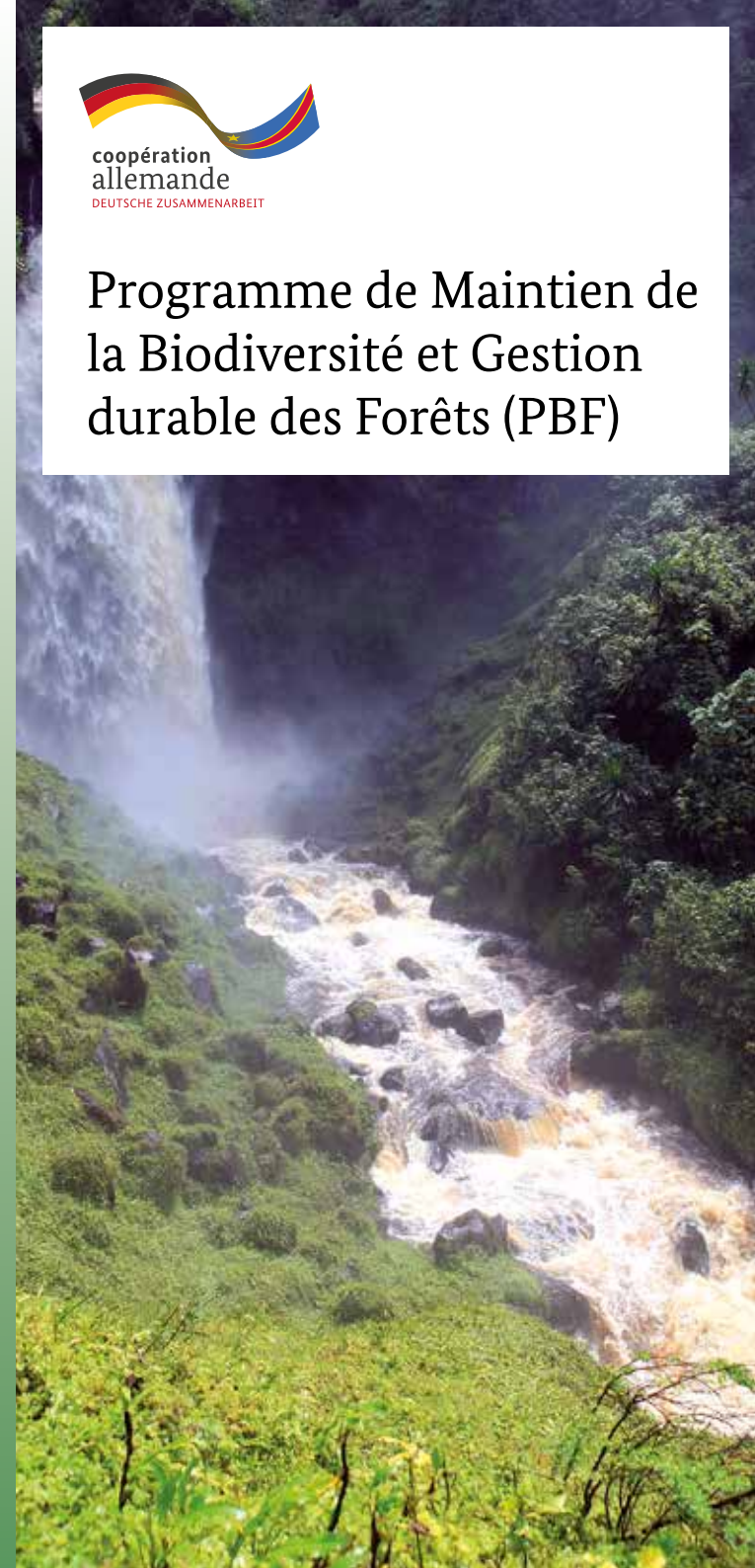
Partenaires congolais:



Date d'impression: 12/2013
Graphique : info@helenhofmann.de



Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (PBF)



L'objectif du programme :

La gestion des aires protégées

Depuis 1985, la Coopération Allemande s'engage de façon continue auprès des aires protégées congolaises, notamment le Parc National de Kahuzi-Biega. Cette expérience sans équivalent place aujourd'hui le Programme comme partenaire clé de l'ICCN pour l'appui à la gestion de 6 aires protégées, dont trois inscrites au Patrimoine Mondial. Le PBF aide également les aires protégées à travailler en réseau et à standardiser leurs outils de planification et de gestion des ressources humaines et financières. Il œuvre enfin au développement de mécanismes de financement durables de la conservation de la nature, à travers le Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature (FOCON).



- Conservation de la biodiversité
- Modèles de gestion durable des aires protégées
- Economie verte et financement durable (FOCON)

Contribuer à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des forêts tropicales en République démocratique du Congo (RDC). Ces forêts doivent, dans le même temps, être mises au service du développement durable du pays, afin d'améliorer la situation économique et sociale des populations locales.

L'amélioration des conditions cadres

Le PBF accompagne le MECNT et l'ICCN dans le développement des instruments d'une gestion efficace des ressources humaines (recrutement, performances, formation continue). Il aide parallèlement ces partenaires à mieux s'organiser pour améliorer la qualité du travail, via l'élaboration et la mise en œuvre de processus organisationnels, aux niveaux central et provincial. Le programme fournit également un appui conseil en gestion financière à l'ICCN. Enfin, pour former aujourd'hui les cadres de demain, il soutient, à travers la Stratégie 2020, la formation universitaire locale spécialisée dans la gestion des ressources naturelles renouvelables.

- Appui à la gestion des ressources humaines et financières
- Développement organisationnel
- Formation universitaire



La gestion durable des forêts

Près de 40 millions d'habitants dépendent directement des forêts de RDC, également primordiales pour la stabilisation du climat international. Afin d'organiser la gestion durable de cette ressource, le Programme apporte au MECNT un appui phare pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB). Ce document stratégique présente les orientations du Ministère pour ces secteurs d'intervention pour les dix prochaines années. Le PBF participe également à la réglementation des filières Bois énergie et Bois artisanal. Il accompagne enfin le MECNT et le secteur privé dans le processus de certification des concessions industrielles (mis en œuvre par le WWF).



- Modèles de gestion et d'exploitation durable des forêts
- Organisation et Règlementation des Filières Bois (énergie et artisanal)
- Certification forestière, REDD+